



BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Sécurité du revenu : importance stratégique prioritaire

par Vincent Cloutier

Le conseil d'administration de la Fédération a récemment discuté de la stratégie à mettre en œuvre dans le dossier de la sécurité du revenu. D'entrée de jeu, l'importance prioritaire que ce dossier revêt actuellement a été réitérée, particulièrement dans l'actuel contexte électoral.

Dans la mesure où le gouvernement du Québec a mandaté M. Michel Saint-Pierre pour mener ce dossier, il apparaît essentiel que les producteurs agricoles se désignent aussi un interlocuteur principal. C'est ainsi que le conseil d'administration a confié à l'UPA le mandat de négocier, d'une seule et même voix, le renouvellement de l'entente avec La Financière agricole et la redéfinition des programmes de sécurité du revenu.

Naturellement, en vue de s'assurer que les positions de l'UPA sont conformes aux attentes de la Fédération, il lui a été demandé de consulter régulièrement ses groupes affiliés, tout au long du processus.

Dans de multiples dossiers d'importance stratégique, les producteurs agricoles ont plus souvent réussi à tirer leur épingle du jeu en unissant leurs voix et en se serrant les coudes. Le conseil d'administration est fermement convaincu qu'il s'agit encore de la meilleure stratégie à adopter dans les circonstances.



Les conséquences du COOL pour la filière bovine canadienne

par Jean-Sébastien Laflamme



Beaucoup d'incertitude plane encore autour de l'application du COOL qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Alors que certains abattoirs américains ont décidé de s'approvisionner uniquement en bovins nés, élevés et abattus aux États-Unis, d'autres acceptent encore des bovins d'origine mixte ou qui ont été importés pour abattage immédiat.

Toutefois, tant les abattoirs que l'ensemble du secteur avancent à tâtons dans cette nouvelle réglementation. Les orientations des entreprises et les interprétations réglementaires changent fréquemment durant cette période de rodage. Plusieurs morceaux restent à attacher avant que le marché se repositionne de façon plus stable.

De son côté, Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les instances provinciales gouvernementales et les associations nationales de producteurs, documente l'impact négatif sur l'industrie canadienne. Le Canada pourrait demander la formation d'une table ronde d'experts en vertu des règles de l'ALENA ou de l'OMC, si nécessaire.

ÉTIQUETAGE DE LA VIANDE AUX ÉTATS-UNIS EN VERTU DU COOL

Dans le secteur des viandes, l'étiquetage du pays d'origine dépend du lieu où l'animal est NÉ, ÉLEVÉ et ABATTU. En fait, on va trouver quatre types d'étiquettes pour les coupes de viande de bœuf vendues au détail :

- **A produit des États-Unis** : pour un animal NÉ – ÉLEVÉ – ABATTU aux États-Unis.
- **B produit des États-Unis, Canada, Mexique** : pour un animal NÉ au Canada ou au Mexique, mais ÉLEVÉ et ABATTU aux États-Unis.
- **C produit du Canada et États-Unis** : pour un animal importé pour abattage immédiat (le Mexique n'envoie pas de bouvillons pour abattage immédiat).
- **D produit du pays X** : pour la viande d'un animal abattu à l'extérieur des États-Unis.

La viande hachée produite aux États-Unis doit comprendre la liste de tous les pays d'origine de la viande utilisée dans le mélange. À titre d'exemple, du bœuf haché comprenant de la viande des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada, sera étiqueté : produit des États-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie et Canada.

Rencontre du comité de gestion Verified Beef Production™

par Nathalie Côté



Les 22 et 23 octobre dernier, la Fédération participait à la rencontre du comité de gestion de Verified Beef Production™ (VBP) qui est un programme de salubrité à la ferme pour la production bovine. Au Québec, les producteurs peuvent y souscrire par le biais du programme Bœuf Qualité Plus dans le secteur bouvillons d'abattage ou en adhérant à VBP pour le secteur vache-veau.

Partout au Canada, on sent une progression de l'intérêt des producteurs pour le programme VBP. Ainsi, depuis le début du programme en 2005, quelque 8500 producteurs ont participé à un atelier de formation et 319 entreprises ont obtenu le certificat de conformité aux exigences du programme. Au Québec, les fermes enregistrées au programme produisent 23 % du volume de production de bouvillons d'abattage.

BASE DE DONNÉES À VALEUR AJOUTÉE

Les membres du comité national ont adopté une résolution autorisant la poursuite du projet de base de données à valeur ajoutée. Ce projet parrainé par l'Ontario Cattlemen's Association (OCA) prévoit le retour d'information aux producteurs enregistrés VBP. Ainsi, un producteur vache-veau pourrait avoir accès aux données carcasses et le producteur de bouvillons à de l'information sur le statut sanitaire de l'animal qu'il achète. Les producteurs de veaux d'embouche du Québec ont accès à cette information par le biais du site extranet de leur agence de vente, en autant que les données carcasses soient disponibles à l'agence de vente des bouvillons d'abattage. Le projet parrainé par l'OCA permettrait d'avoir accès à l'information même si l'animal est engraisé dans une autre province.

LE GOUVERNEMENT ALBERTAIN MISE SUR VBP

Le gouvernement albertain a dévoilé, en juin dernier, sa stratégie pour le secteur des viandes rouges. Un des éléments de la stratégie prévoit que les producteurs de bouvillons d'abattage devront adhérer au programme VBP à compter de 2010 s'ils veulent bénéficier de certaines aides financières offertes par le gouvernement provincial. Du côté des veaux d'embouche, la date ciblée est 2013.

COMPARAISON DES PROGRAMMES HACCP

Un projet, qui a pour objectif de comparer les programmes de salubrité à la ferme en place dans différents pays, est en cours de réalisation. Les denrées ciblées sont le bœuf, l'horticulture, les grains, le porc et le miel.

Retour sur l'AGS du veau de grain

par Réal Daigle

Le 16 octobre dernier, les producteurs de veaux de grain ont adopté, majoritairement, la mise sur pied d'un système de vente de veaux de grain par préattribution. C'est un nouveau mode de vente pour le secteur du veau de grain qui sera optionnel et complémentaire au système actuel de ventes par enchères électroniques qui existe déjà depuis 1987.

Chaque acheteur pourra se prévaloir, en préattribution, d'un volume maximum équivalant à 50 % de ses achats hebdomadaires moyens de l'année précédente. Le reste de ses approvisionnements devra être comblé par le biais des enchères électroniques habituelles. Le prix des veaux de grain vendus en préattribution sera fixé par l'agence de vente pour toute la durée de la période prévue (la durée actuellement envisagée est de 12 mois). Le système sera en vigueur dès que les instances habituelles en auront approuvé les modifications réglementaires (FPBQ et Régie des marchés). L'objectif visé est de permettre à la fois aux producteurs et aux acheteurs de bénéficier d'un marché le plus stable possible et connu à l'avance. Les producteurs espèrent ainsi obtenir, d'une part, un prix moyen annuel plus élevé et, d'autre part, des retombées plus durables en matière de développement des marchés.

Saviez-vous que?

www.bovin.qc.ca

Pour plus de sécurité, l'accès aux différents sites extranets de la Fédération (veaux d'embouche, veaux de grain, acheteurs et encans) se fait dorénavant par le biais de la page d'accueil du www.bovin.qc.ca. Les codes et mots de passe sont maintenant cryptés.

Pour accéder à vos sites extranets, vous n'avez qu'à utiliser votre code d'utilisateur et votre mot de passe habituels. Si vous ne possédez pas de code d'utilisateur ni de mot de passe, nous vous suggérons d'en faire la demande auprès de l'agence de vente de votre secteur de production, en composant le 450 679-0530.

Le site extranet du bouvillon d'abattage n'est pas accessible par le biais de la zone sécurisée. Pour y accéder, vous devez utiliser l'adresse habituelle.



Nouvelles enquêtes des coûts de production veaux de grain et veaux de lait

par Ann Fornasier

Les comités coûts de production ont débuté leurs travaux visant à établir deux nouveaux modèles de coûts de production, l'un dans le veau de grain et l'autre dans le veau de lait. Les enquêtes de coûts de production seront réalisées en 2009 par le Centre d'étude sur les coûts de production agricoles (CECPA).

Contrairement à la dernière enquête, qui remonte à 2004-2005, les données seront recueillies à rebours, c'est-à-dire sur l'année de production 2008. Cette méthode a déjà été utilisée dans le passé dans d'autres secteurs de production et a l'avantage d'accélérer le processus de cueillette d'information à la ferme. De plus, elle favorise une mise en œuvre plus rapide des nouveaux modèles de coûts de production. C'est en 2010 qu'est prévue l'entrée en vigueur de ces deux nouveaux modèles.

Le CECPA a déjà lancé la première étape, qui consiste à contacter les entreprises agricoles afin d'identifier, à l'aide d'un questionnaire téléphonique, leur éligibilité à l'enquête. Parmi celles qui correspondent aux exigences, une quarantaine d'entreprises, par secteur de production, seront tirées au hasard afin de constituer le groupe enquêté. L'adhérent reçoit une rémunération de 800 \$ pour sa participation à l'enquête de coûts de production.

Les adhérents au programme ASRA sont maintenant tenus de participer aux enquêtes de coûts de production. Le défaut de l'adhérent de se conformer à cette condition de participation entraîne la perte de la compensation d'ASRA pour l'année visée par l'étude (2009) et l'obligation de payer la contribution pour l'année (2009). De plus, l'adhérent ne pourra participer au programme d'ASRA pour l'année qui suit (2010).

Amas au champ : une modification réglementaire qui tient compte des résultats terrain

par Nathalie Côté

Le dossier amas au champ est au cœur des priorités de la Fédération. Beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des dernières années pour améliorer les connaissances terrain et diffuser les résultats auprès des décideurs.

Le MAPAQ a entrepris un vaste projet pilote auquel 487 entreprises agricoles ont participé et qui a permis de récolter de l'information sur 661 amas. Par ailleurs, le projet de suivi spécifique de producteurs utilisant la technique d'entreposage de fumier en amas, réalisé par plusieurs fédérations spécialisées avec l'aide financière du CDAQ, a permis de faire 469 observations sur 119 amas.

En parallèle à ces activités techniques et scientifiques, différentes rencontres politiques ont parsemé notre agenda. Ainsi, le ministre de l'Agriculture a été rencontré de même que les critiques en matière agricole et environnementale des partis d'opposition ainsi que des représentants de groupes influents dans les domaines agricole et environnemental.

Le comité technique provincial amas et enclos d'hivernage a remis des recommandations favorables à cette technique à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en juillet 2008. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente de la publication des modifications réglementaires qui devraient autoriser l'entreposage du fumier en amas au champ.

Nouvelles modalités en ASRA

par Ann Fornasier

POUR ÉTABLIR LE PRIX DE VENTE

Il est bien connu que l'accès au programme ASRA requiert notamment une mise en marché efficace et ordonnée assurant l'atteinte d'un prix optimum sur le marché. C'est dans cette optique que la FADQ modifiera, à compter de 2009, la façon d'établir le prix de vente dans les produits sous ASRA. Désormais, La Financière n'entend plus retenir les prix « anormalement bas » dans le calcul du prix moyen. Les modalités de calculs feront l'objet de discussions avec les fédérations concernées afin de tenir compte, au besoin, des particularités des secteurs de production concernés.

POUR ÉTABLIR LE COÛT DE PRODUCTION STABILISÉ

Compte tenu de l'obligation de l'ASRA de tenir compte des avantages comparatifs de production et d'utilisation optimale des ressources pour établir le revenu garanti, la FADQ introduira, pour les nouveaux modèles de coûts de production, des critères de performance dans l'établissement de la couverture d'ASRA. Cette obligation a toujours été présente en ASRA. Toutefois, dans le passé, la sélection de fermes « spécialisées » était d'office considérée comme un critère d'entreprises performantes.

Dans la mesure où le conseil d'administration de La Financière remet en question cette prémisse, de nouvelles méthodes seront mises en place. Essentiellement, la FADQ propose d'enquêter auprès d'une population plus large pour conserver ensuite uniquement les entreprises les plus performantes, à l'instar de la situation qui prévaut dans le secteur laitier. L'UPA et les fédérations spécialisées concernées étudieront plus à fond les modalités décrétées par la FADQ, de façon à s'assurer qu'elles sont cohérentes avec la réalité de nos secteurs de production respectifs.

De plus en plus de demandes pour le Programme de paiement anticipé (PPA)

par Denis Massey



Depuis août 2008, beaucoup d'avances ont été accordées et chaque jour des nouvelles demandes sont traitées. Au mois d'octobre, Agriculture et Agroalimentaire Canada a modifié les taux d'avance pour deux productions :

- **Le veau de lait** qui avait un taux de 400 \$/tête est descendu à 392 \$/tête. Cette baisse n'a eu aucune incidence pour les avances déjà octroyées.
- **Le bouvillon d'abattage**, les taux sont passés de 607 \$ à 646 \$ par tête, cela a permis à plusieurs producteurs demandeurs d'obtenir un ajustement de 39 \$ par tête déclarée dans le cadre du Programme de paiement anticipé (PPA). Les montants ont été versés rapidement à la mi-octobre.

Les taux du veau d'embouche (-675 lb/325 \$) (+675 lb/400 \$) et du veau de grain (300 \$) n'ont subi aucune modification.

Pour les producteurs qui bénéficient actuellement du Programme de paiement anticipé, vous recevrez bientôt les formulaires de déclaration d'inventaire ainsi qu'un état de compte avec l'avis d'échéance du prêt et l'ajustement des frais d'intérêts (pour ceux qui ont fourni un dépôt d'intérêts soit ceux ayant contracté un prêt de plus de 100 000 \$).

Pour ceux qui n'ont pas fait la demande de paiement anticipé 2008-2009, il est encore temps de la soumettre. Visitez le site Internet de la Fédération et cliquez sur Programme de paiement anticipé (PPA) ou appelez-nous au 450 679-0540, poste 8994.

Brèves

MANDAT RENOUELÉ POUR GERRY RITZ : M. Gerry Ritz a été assermenté à Ottawa comme ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé. C'est le député Jean-Pierre Blackburn de Jonquière-Alma qui remplace M. Christian Paradis comme ministre d'État à l'Agriculture, en plus de conserver le ministère du Revenu national. M. Paradis occupe toujours les fonctions de ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Il récupère également le mandat de lieutenant politique du Québec et de ministre responsable de la région de Montréal.

JBS S.A. ACHÈTE SMITHFIELD BEEF ET FIVE RIVERS : JBS S.A. vient d'acheter les usines d'abattage de bœufs du groupe Smithfield (Smithfield Beef), ainsi que les parcs d'engraissement du même groupe, mieux connus sous le nom de Five Rivers. Le coût de la transaction atteint 565 M\$ US. Smithfield Beef s'appelle dorénavant JBS Packerland alors que l'entreprise Five Rivers sera connue sous le nom de JBS Five Rivers.

DÉPARTS ET ARRIVÉES À LA FÉDÉRATION : à la suite du départ de Yannick Sauvé, un poste d'agent à la mise en marché des bouvillons d'abattage est à combler. Elaine Messier occupe dorénavant le poste de préposée à l'information pour la même agence.

ENQUÊTE DU 13^e CAS D'ESB COMPLÉTÉE : le dernier rapport d'enquête de l'ACIA confirme que le 13^e cas d'ESB découvert en juin 2008 chez une vache laitière de la Colombie-Britannique, née le 22 avril 2003, a été causé par l'alimentation. L'Agence précise que « l'emplacement et l'âge de l'animal correspondent aux cas antérieurs, et les résultats des activités de surveillance de l'ESB à ce jour, y compris ce nouveau cas, témoignent toujours d'un niveau extrêmement faible de risque d'ESB au Canada ».

L'enquête a révélé que deux fournisseurs de moulées manipulaient des substances interdites aux ruminants. Ce 13^e cas ne modifie en rien les paramètres de risque d'ESB du Canada, considéré par l'Office international des épizooties (OIE) comme un pays à risque maîtrisé pour l'ESB.